



SOMMAIRE

PAGE 3

Le mot du maire

PAGE 5

Les comptes-rendus du Conseil Municipal (voir le site de la commune ''vie de la commune : http://www.mairiesaintecroixdequintillargues.fr/)

PAGE 10

Activités municipales

PAGE 15

Les travaux

PAGE 16

Les news de Sainte-Croix

PAGE 19

Rezo-Pouce

PAGE 20

Ecole - Education

PAGE 22

La bibliothèque

PAGE 25

La vie des associations

PAGE 27

Les entreprises du village et les numéros utiles

PAGE 28

L'état-civil

Le bulletin municipal est désormais succinct, en effet, les articles sont notés sur le site en temps réel. adresse du site de la mairie : http://www.mairie-saintecroixdequintillargues.fr/

Rédacteurs :

Agnès Pili - - Claude Vasseur

Imprimeur : Ideprint - Saint-Mathieu de Tréviers

Le mot du maire



Chers concitoyens,

Le début d'année permet non seulement de souhaiter les vœux, mais aussi d'informer la population du bilan municipal.

Je remercie les nombreux Quintillarguois de leur présence lors de la cérémonie des vœux qui reste un moment chaleureux, d'échanges et de convivialité.

Les réalisations dans le village :

- l'urbanisme :

Les travaux de voiries et autres : dernière tranche des travaux d'enfouissement des réseaux aériens, de l'impasse et de la rue des Olivettes et de la route des Aires, avec chemin piétonnier et requalification de la voirie et de deux quais d'accessibilité de bus aux personnes à mobilité réduite,

Végétalisation du nouveau cimetière,

Nouveaux jeux pour les enfants,

Achat d'un radar pédagogique qui enregistrera le trafic afin de connaître les actions à mener,

Le Plan Local d'Urbanisme (devenir de la commune sur les 10 ans à venir) - actuellement : 940 habitants et 670 électeurs.

Plan de Prévention des Risques Inondations : action menée avec l'association "Les Riverains de la Bénovie" - Une étude tant attendue pour pouvoir engager des travaux, qui est pour l'instant bloquée par les services de l'Etat.

L'école:

Les travaux à l'école : dernière tranche sur les économies d'énergie à l'école, remplacement des menuiseries et aménagement d'un nouvel espace pour la garderie - réalisation d'une piste routière,

Passage des NAP à 3 fois 1 heure par semaine,

Formation du personnel,

Choix d'un nouveau prestataire de repas (avec deux repas "bio" par mois,

L'exposition des 30 ans de l'école le 28 janvier (exposition réalisée en étroite collaboration entre la commission école et les enseignants)

Vie sociale:

Plan du village réalisé et disponible en mairie,

Le voyage des aînés à Laguiole,

Cinéma avec une séance pour les jeunes et une séance pour les adultes,

Première participation du "Festijeun" en liaison avec la Communauté de Communes

Musiques anciennes à l'église du village

Finances:

Grace à une bonne gestion, nous pouvons envisager l'avenir sereinement.

Les projets pour 2017 :

Mise aux normes "handicapés" à l'école et à la bibliothèque.

Travaux de rénovation à la bibliothèque

Mise en place de la signalétique pour l'ensemble de la commune (premier trimestre 2017).

Piste de BMX qui devrait être terminée fin février (en concertation avec les jeunes)

Etude pour finaliser les cheminements doux sur la route d'Assas depuis la route des Olivettes jusqu'au lotissement "Les Carignans II" (travaux pour 2018)

Etude pour refaire la place de l'Eglise, et la rue de la Cantounade.

Travaux d'entretien et de maintenance sur la pompe de relevage (premier trimestre 2017).

Malgré la diminution des aides de l'Etat, nous continuons à entreprendre et à investir pour améliorer le cadre de vie de notre commune et ceci, en respectant les engagements pris lors de notre campagne, c'est-à-dire sans augmentation des impôts.

Je voudrais revenir sur les incivilités dans le village, notamment les désagréments occasionnés par les chiens errants, les poubelles individuelles et collectives.

En ce qui concerne les chiens errants, une campagne va être menée en association avec la fourrière. Le coût : 90€ d'amende et paiement des vaccins et tatouage s'ils n'ont pas été effectués.

En ce qui concerne les poubelles individuelles, lorsqu'elles resteront sur la rue ou sur le trottoir, la CCGPSL sera chargée de les récupérer.

Le conseil municipal, et moi-même vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, tous nos vœux de santé et de bonheur 2017.

Antoine Martinez, Maire 3ème vice-président CCGPSL

Informations municipales

(Voir sur le site de la mairie pour les comptes-rendus dans leur intégralité : http://www.mairie-saintecroixdequintillargues.fr/)

Conseil public du 14 décembre 2016

Présents : AILLOUD Josette, MARTINEZ Josette, PEREZ Anne, PILI Agnès, VASSEUR Claude, LAVABRE Cédric, HEINRICH Sandra, KLEYKENS Laetitia, HERNANDEZ Nicolas.

Absents: RODRIGUES Aline, GUILLOTEAU Sébastien, VAUTRIN Jean, ROSSEL Guillaume

1-Représentation de la commune de Sainte-Croix de Quintillargues au sein du collège du public du GAL Grand Pic Saint Loup dans le cadre du programme leader 2014–2020 Il est proposé de désigner Monsieur Martinez Antoine pour représenter la commune de Sainte Croix de Quintillargues au sein du collège du public du GAL Grand Pic Saint Loup dans le cadre du programme leader 2014-2020 - *Proposition adoptée à l'unanimité*

2- Recomposition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

Par délibération du 19/3/2013, la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup avait déjà choisi d'effectuer une répartition des sièges du conseil communautaire par un accord local. Celui-ci a permis aux communes entre 5000 et 15 000 habitants d'obtenir deux conseillers communautaires là où le droit commun n'en attribuait qu'un seul. Cet équilibre de représentativité entre les communes les plus importantes et les plus petites communes, en terme de population, a permis de maintenir un climat de confiance entre les communes membres. Pour ces mêmes raisons et afin de maintenir une représentation la plus proche de la composition actuelle, il est proposé de voter la répartition par accord local. Ainsi la commune de Sainte-Croix de Quintillargues, par cet accord aura un représentant au sein du conseil communautaire.

Un vote du conseil municipal en janvier 2017 déterminera le représentant Proposition adoptée par 9 voix pour, 1 voix contre de Philippe LAGARDE

3-Modification des statuts de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

Au 1er janvier 2017, interviendront les transferts de compétence obligatoire alloués par les articles 66 et 68 de la loi NOTRe. En conséquence le conseil de communauté de la communauté de communes du grand pic Saint loup. Il a été décidé par délibération en date du 20 septembre 2016 de modifier ces statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi : la référence à l'intérêt communautaire est supprimée, hormis pour la politique du commerce.

Les compétences optionnelles deviennent obligatoires : il s'agit des compétences « aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage» et « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes du grand pic Saint Loup telle que présentée. - *Proposition adoptée à l'unanimité*

4-Tarification des heures de NAP assurées par les enseignants

La rémunération de l'heure d'enseignement des instituteurs dans le cadre des NAP est alignée sur le taux des heures supplémentaires de l'éducation nationale: le barème vient de passer de 24,28 € à 24,43 €. Il est proposé d'appliquer ce barème à la rémunération des enseignants à partir du 1er septembre 2016. - *Proposition adoptée à l'unanimité*

5-Mise à disposition à l'association CODES 34-48 d'une salle communale

L'unité mobile d'addictologie tient une permanence dans nos locaux. Le conseil départemental propose une convention de mise à disposition des locaux. Il est proposé de donner l'autorisation au maire de signer cette convention. - *Proposition adoptée à l'unanimité*

6-Mise en place du régime indemnitaire basé sur les fonctions, les sujétions, et l'expérience des personnels communaux

Le maire propose au Conseil municipal d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution :

Article 1 : les bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné (possibilité de prévoir l'attribution aux contractuels de droit public).

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants

- Adjoints administratifs territoriaux;
- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM);

En attente des décrets d'application de la loi pour les agents techniques territoriaux titulaires le régime actuel de prime de fin d'année est maintenu.

Article 2 : modalités de versement

Les montants individuels pourront être modulés par arrêté de l'autorité territoriale dans les limites et conditions fixées par les textes applicables à la fonction publique d'Etat ou selon les critères fixés, pour chaque prime, par l'assemblée délibérante.

Les agents admis à exercer leurs fonctions à temps partiel, les agents occupant un emploi à temps non complet ainsi que les agents quittant ou étant recrutés dans la structure publique territoriale en cours d'année sont admis au bénéfice des primes et indemnités instituées au prorata de leur temps de service.

Concernant les indisponibilités physiques l'IFSE sera suspendue en cas de congé de maladie ordinaire, de congé suite à un accident de service, de congé pour maladie professionnelle, de longue maladie, de longue durée, de grave maladie ;

L'IFSE sera maintenue dans les mêmes conditions que le traitement, durant les congés suivants : congés annuels (plein traitement), congés maternité, paternité ou adoption ; l'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

Article 3: Maintien à titre individuel

Les organes délibérants des structures publiques territoriales peuvent décider de maintenir au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque à titre individuel le montant de l'indemnité d'un fonctionnaire se trouve diminué par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence (article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) le fonctionnaire concerné, gardera le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires.

Article 4: structure du RIFSEEP

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;

- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir.

Article 5 : l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps ou statut d'emploi sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- La technicité, l'expertise ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- L'IFSE est également modulée en fonction de l'expérience professionnelle qui est assimilée à la connaissance acquise par la pratique et repose sur :
- L'élargissement des compétences
- -La consolidation des connaissances pratiques assimilées sur un poste.

Le montant de l'IFSE est réexaminé :

- -En cas de changement de fonctions;
- -Tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent ; -

En cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

montant de l'IFSE : emploi groupe C, adjoints administratifs territoriaux et ATSEM : maximum 770€ L'IFSE est versée mensuellement

Article 6 : le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Le CIA est versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

L'appréciation de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel. Dès lors, il sera tenu compte de la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Plus précisément, seront appréciés :

- La valeur professionnelle de l'agent ;
- Son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions ;
- Son sens du service public,
- Sa capacité à travailler en équipe,
- Sa contribution au collectif de travail,
- Sa capacité à s'adapter aux exigences du poste,
- Sa capacité à coopérer avec des partenaires internes ou externes,
- Son implication dans les projets du service,
- Son assiduité au travail.

Le CIA est versé annuellement au mois de décembre

Les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

adjoints administratifs territoriaux et ATSEM : groupe C2 : 630€ maximum

Article 8 : cumuls possibles

Le RIFSEEP est exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- Que la présente délibération abroge toutes les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire ;
- De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. *Proposition adoptée à l'unanimité*

7- Choix des entreprises pour les travaux de voirie, rue et impasse des Olivettes, route des Aires

	Eurovi	TP-	GIRAU	COLA	EIFFA
	a	SONER	D	S	GE
		M			
Valeur	5.	7	6.	6.	5.5
financiè	30		03	05	8
re 70%					
Valeur	3	2.8	1.	2.	3
techniq		5	80	85	
ue 30%					
Total	8.	9.8	7.	8.	8.5
	3	5	83	90	8
rang	4	1	5	2	3

Aux vues des critères annoncés dans le règlement de la consultation, l'offre de l'entreprise TP SONERM est l'offre la plus avantageuse en se classant 3ème sur le critère technique et 1ère sur le financier. Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de TP SONERM. *Proposition adopté à l'unanimité*

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

Présents : AILLOUD Josette, MARTINEZ Antoine, PEREZ Anne, PILI Agnès , VASSEUR Claude, LAVABRE Cédric, HEINRICH Sandra , HERNANDEZ Nicolas, LAGARDE Philippe, ROSSEL Guillaume, VAUTRIN Jean.-**Excusé :** KLEYKENS Laetitia pouvoir à Anne Perez - **Absents :** RODRIGUES Aline, GUILLOTEAU Sébastien.

1 - Acceptation des fonds de concours accordés par la CCGPSL

Le conseil municipal a accepté le principe du soutien financier de la CCGPSL pour la végétalisation du monument aux morts et du cimetière sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 919,00€. Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget.

Délibération adoptée à l'unanimité

2 - Attribution d'une servitude pour l'entretien des DFCI montant à la Suque

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet de servitude accordée à la DDTM pour l'entretien des pistes de défense des forêts contre les incendies notamment la DFCI MOE 55 passant sur la parcelle BO 138 appartenant à la commune. - Délibération adoptée à l'unanimité

3 - Transfert de la compétence relative au PLU à la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

Le conseil municipal doit délibérer sur la possibilité de transférer la compétence PLU à la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup. *Délibération non adoptée contre 10 voix, abstention 1 (Jean VAUTRIN)*.

4 - Reconduction de la convention pour l'instruction technique des autorisations et acteurs relatifs au droit des sols avec la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

La convention qui nous lie à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour «l'instruction technique des autorisations et actes relatifs au droit des sols» est arrivé à échéance le 31 décembre dernier, le conseil doit délibérer pour autoriser le maire à signer la nouvelle convention allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 et reprenant les mêmes conditions que les années précédentes. - Délibération adoptée à l'unanimité

5 - Contrat de maintenance et d'assistance pour le chauffage de l'école

Il est proposé de signer un contrat de maintenance de gestion technique de bâtiments pour le chauffage de l'école. Ce contrat porte sur la maintenance et la télé assistance. Il coûte 1050€ HT par an. - Délibération adoptée à l'unanimité

6 - Ouverture des crédits d'investissement pour l'année 2017

Avant le vote du budget primitif il est possible d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Ce qui peut être nécessaire pour payer certains travaux effectués par les entreprises en 2016, et qui seront payés en janvier.

Le conseil municipal doit autoriser Monsieur le maire à le faire pour l'exercice 2017. Délibération adoptée à l'unanimité

7 - Création d'un poste d'adjoint administratif modification du tableau des effectifs

Intitulé du poste	Avant	maintenant
Adjoint territorial du patrimoine TNC 71,43 %	1	1
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1	0
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1	1
Adjoint administratif territorial	0	1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	1
Adjoint technique territorial principal 2ème classe TNC 85,71 %	1	1
Adjoint technique territorial	1	1
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles TNC 85,71 %	1	1
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	2	2

Délibération adoptée à l'unanimité

8 - Programmation des travaux d'éclairage public 2017

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la programmation des travaux présentée par Hérault énergie.

La participation de la commune sous la forme d'un fond de concours s'élève à 19531,59€ sur la base de cette programmation prévisionnelle.

Le montant sera révisable en fonction du montant des dépenses réelles ressortant du décompte définitif.

Les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au budget.

Le conseil autorise Monsieur le maire à signer la convention à intervenir avec Hérault énergies ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision. *Délibération adoptée* à l'unanimité

9 - Renouvellement de la convention d'assistance technique d'assainissement collectif

Le conseil municipal doit autoriser le maire à renouveler la convention d'assistance technique d'assainissement collectif qui permet d'avoir un bilan du fonctionnement de la station d'épuration et d'avoir toutes les informations pour en assurer le bon fonctionnement.

Le coût de la convention qui était de 0,70€ par habitant passe pour l'année 2017 à 0,80€ par habitant.

Délibération adoptée à l'unanimité

Activités municipales



Le voyage des aînés à Laguiole



C'est par une belle journée que nos aînés, invités par la municipalité, sont partis à Laguiole. Là, ils ont pu visiter une coutellerie et une fromagerie.

Et, l'aligot du repas a été réalisé devant eux avec la participation du maire. Une très belle journée!



Le 11 novembre

Monsieur le Maire et son conseil invitaient la population à venir se recueillir au monument aux morts, pour le dépôt de gerbe, le 11 novembre 2016 à 11h30.

Après le discours de Monsieur le Maire, qui relatait les terribles faits de la Grande Guerre, les élèves de la classe de Madame Wouters ont tenu à venir entonner "La Marseillaise".

D'entendre notre jeunesse chanter cet air patriotique avec tant de cœur a ému les personnes présentes. N'oublions pas ces moments où nos parents ou grands-parents se sont battus ou sont morts pour notre liberté.





Le cinéma

La mairie a proposé la projection de films. Le 5 novembre 2016, les deux films projetés (celui des enfants et celui des adultes) ont permis aux spectateurs de passer un bon moment avec des films de qualité. Une expérience à renouveler.



Les photos du spectacle de Noël offert par la municipalité.

Le clown a su capter l'attention des petits... et des grands ! Il a fait venir le Père Noël pour leur plus grand bonheur.



Les vœux du maire en photos



INFOS POUR LES JEUNES

le Service Militaire Volontaire

Le service militaire volontaire s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans sans diplôme qui s'engagent volontairement dans cette démarche. Il s'agit d'un parcours qui dure entre 6 et 12 mois. Il permet d'apprendre les règles de vivre ensemble et sont accompagnés dans leur orientation. Des cours de remise à niveau scolaire peuvent être délivrés par des professeurs des écoles. Le Service Militaire Volontaire : http://www.defense.gouv.fr/smv

Le parcours citoyen de l'EPIDE (Etablissement pour l'Insertion Dans l'Emploi)

L'insertion sociale et professionnelle

Cet établissement pour l'insertion dans l'emploi apporte une réponse aux problématiques qui touchent une partie de la jeunesse : Le chômage des jeunes.

La mission première de l'EPIDE est de permettre aux jeunes les plus éloignés de l'emploi de s'inscrire dans une dynamique positive d'insertion et de les conduire à construire leur place.

Plus d'informations sur le site internet : http://www.epide.fr/

Festi'jeun 2017



Le Festi'jeun 2016, organisé par la Communauté de communes, a eu lieu à Assas afin de rassembler les jeunes des villages de la Communauté, leur permettant ainsi de mieux se connaître.

Une centaine de jeunes issus de nos communes se sont exercés, sous un soleil ardent, à différentes activités qu'ils ont organisé eux-mêmes. La journée s'est terminée par un repas

suivi d'une scène ouverte. Une belle occasion de mettre nos jeunes à l'honneur et de les impliquer dans la réalisation d'un projet commun, chaque participant venant apporter sa pierre à l'édifice!

Au vu de l'engouement de tous les participants – jeunes, élus et animateurs – cette initiative sera reconduite le 1er juillet 2017 avec, nous l'espérons, l'adhésion de nouvelles communes.

La mairie de Sainte-Croix souhaite faire participer à cette rencontre la jeunesse de notre village. **Dix** jeunes de notre village de 10 à 17 ans peuvent participer. Pour cela, ils doivent se faire connaître auprès de la mairie ou bien transmettre un mail à Agnès Pili (agnes-pili@orange.fr) ou Guillaume Rossel (lesrossel@free.fr) afin d'organiser une première réunion pendant les vacances de février. Ils seront invités à se réunir pour connaître le projet qu'ils souhaiteraient réaliser.

La visite de la caserne des pompiers :

La municipalité propose aux jeunes de Sainte-Croix de Quintillargues, de 10 à 17 ans, de visiter la caserne des pompiers de Saint-Mathieu de Tréviers.La date est fixée au samedi 18 février 2017, de 10H30 à 11H30. Les parents devront accompagner leurs enfants pour l'aller à la caserne et pour le retour de la caserne à Sainte-Croix. Rendez-vous le 18 février 2017, à 10H00, au terrain de boules pour un covoiturage à voir sur place.

Les travaux

L'éclairage public

L'enfouissement des lignes électriques du bas de la rue des Olivettes et de l'impasse des Olivettes est réalisé. Le paysage s'en trouve changé!

Coût des travaux : 45400 € - subvention de Hérault Energie : 15 000 €



Des trottoirs route des Aires et rue des Olivettes

Les travaux de réfection de la voirie et de la mise en place des trottoirs vont être réalisés courant du premier trimestre.

Les arrêts de bus aux nouvelles normes, avec accès aux personnes à mobilité réduite, vont être implantés route des Aires, au niveau du terrain de boules.

Coût des travaux : 210 000 € - Subventions de l'Etat : 68100 € et communauté de communes : 30 000€.

La bibiothèque

L'accès pour les personnes à mobilité réduite va être réalisé dans le courant du trimestre. Dans le même temps, la bibliothèque sera rénovée et réaménagée.

Deux nouveaux jeux pour les enfants au terrain de jeux

L'aire de jeux pour les enfants a été agrandie afin d'ajouter des agrès pour les plus de six ans pour leur bonheur de nos pré-ados. Coût des travaux : 20 000 €.



Les news de Sainte-Croix

Un habitant souhaite faire publier cet article :

"Dans la prochaine gazette, au chapitre des incivilités, vous serait il possible de faire un rappel concernant l'utilisation des taille-haies, tronçonneuses, tondeuses qu'il serait souhaitable de ne pas utiliser le dimanche par égard pour le proche environnement.

Le rappel venant d'une autorité sera peut-être plus efficace étant donné que les entretiens directs et courtois (pratiqués au préalable) ne sont pas suivis d'effet.

Je déplore toujours qu'il faille se référer à une loi alors que le bon sens et le respect mutuels me paraissent plus faciles à appliquer et un argument plus important.

Je vous remercie d'avance et espère que les administrés concernés (peu nombreux probablement) liront l'article et seront convaincus."

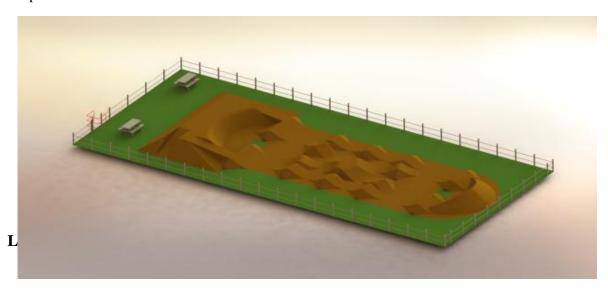
Intéressé par un groupe de pilotage de drones à Sainte-Croix?



Etes-vous intéressé(e) par le pilotage de drones en immersion (FPV)? Souhaitez vous pratiquer à plusieurs le pilotage de quadricoptères comme si vous étiez à bord? Quel que soit votre âge et même si vous ne possédez pas votre propre matériel. Les courses de mini drones (30g style Tiny Whoop) peuvent s'organiser en salle en toute saison. Envoyez un message à agnes-pili@orange ou cvas34@orange.fr qui transmettront (en indiquant votre âge) pour savoir si il faut envisager une réunion d'information et voir ce que nous pourrions organiser ensemble.

Bientôt le terrain de BMX à Sainte-Croix.

En voici la maquette. Les travaux, qui devaient commencé en février, sont reportés pour cause de mauvais temps.



Les dates à retenir :

Les dates des prochains scrutins 2017 :

Présidentielles : Législatives :

1er tour : dimanche 23 avril 2017 2ème tour : dimanche 7 mai 2017 2ème tour : dimanche 18 juin 2017

Théâtre : le 25 février 2017 - le titre : "l'ascenseur était en panne" - tarif : 7€ - La municipalité est heureuse de vous proposer une soirée au théâtre à la salle Claude Saumade. Il s'agit d'une pièce amusante qui vous permettra de passer un bon moment.

Synopsis

Augustin Dante DE LAVALIERE, (une particule depuis 28 générations, je vous prie!) la cinquantaine, riche homme d'affaires, célibataire sans enfant. Il attend ce soir une personne que lui envoie un ami éditeur, lequel doit commencer à écrire sa biographie.



Arts&zik présente la compagnie Lonom de Laprose dans :

L'ascenseur était en panne...

L'éditeur l'appelle pour le prévenir que finalement ce sera une femme qui contribuera au projet, « *la meilleure dans sa partie, une experte capable d'œuvrer toute la nuit* ». Augustin fait contre fortune bon cœur, attend cette remplaçante, quand enfin, on sonne.

Cinéma : le 22 avril 2017 - le choix des films n'est pas encore connu.

-=-=-=-

Attention aux chiens errants - Surveillez vos chiens!



Voulons-nous habiter un village où nous pouvons nous promener, aller à l'école à pied ? Dommage car les rues s'emplissent de crottes de chien. Il devient difficile de rentrer à la maison avec des chaussures propres.... Et nos enfants qui vont à l'école... Est-ce que les propriétaires de chiens y pensent. Un rappel à tous : laisser divaguer les chiens est passible d'une contravention.

Allez, soyons citoyens et respectueux de notre environnement... Ramassons leurs déjections pour éviter aux villageois de mettre le pied dans la m...!!!



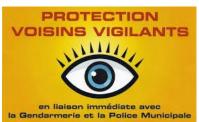
Les poubelles dans le village

Le maire rappelle que tout habitant du village **doit rentrer ses poubelles** (la verte et la jaune). Ceci est une règle citoyenne. De plus, cela évitera qu'elles soient renversées par les animaux (chiens ou sangliers) ou par le vent. Donc, pour éviter tous ces désagréments, il convient de respecter les règles d'usage et de bons citoyens.

De plus, rappelons qu'il est interdit de déposer des déchets à côté des poubelles ou même des containers. Evitez ces actes d'incivilité! Merci à vous de votre compréhension afin de préserver la qualité de vie de notre village.



Les voisins vigilants :



Une réunion "participation citoyenne" REUNION " a eu lieu le 21 novembre 2016 à Sainte-Croix (Voisins vigilants) pour faire le point sur le rappel des modalités du protocole ainsi que le bilan 2016. Fort heureusement, celui-ci s'avère positif.

Toutefois, il est à noter une recrudescence des cambriolages en début d'année !!!!!

Dans chaque quartier, une entente courtoise et des rapports de bon voisinage permettent aux informations de circuler, et ainsi, de mieux anticiper d'éventuels actes de malveillance.

Nous sommes tous concernés. (La liste des voisins vigilants est consultable en mairie)

Déplacement des containers

Attention, les containers ont été déplacés. Ils se trouvent désormais à gauche du terrain de boules, sur le chemin de Milhac.



Rezo Pouce:

Lancement des inscriptions en mairie

Depuis le 1^{er} Décembre 2016, REZO POUCE, le premier réseau français d'autostop organisé, est en fonctionnement dans notre commune et sur tout le territoire de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

Après le lancement des inscriptions sur internet via le site www.rezopouce.fr, il est désormais possible de s'inscrire directement dans les mairies de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup!

Pour rappel, REZO POUCE est un dispositif visant à apporter une solution alternative de transport en démocratisant et en sécurisant la pratique de l'autostop, en complément de l'offre de transport en commun. Le but est de créer un véritable réseau de conducteurs et de passagers identifiés lors de l'inscription, et souhaitant participer à une nouvelle solution de transport à la fois économique, écologique et solidaire.

Que ce soit via le site www.rezopouce.fr ou en mairie, l'inscription est gratuite et très rapide. Il est possible de s'inscrire en tant que conducteur, passager, ou les deux!

La réussite du dispositif c'est vous! Rejoignez REZO POUCE

Inscription gratuite et rapide! A partir de 16 ans!

(sous réserve d'une autorisation parentale)

JE PRATIQUE !

Via www.rezopouce.fr, il suffit d'approuver la charte de bonne conduite et de joindre une pièce d'identité scannée ou photographiée.

Un « kit-mobilité » vous sera envoyé à votre domicile ainsi que votre carte d'adhérent.

En mairie, il suffit de signer la charte de bonne conduite et de fournir une pièce d'identité afin qu'elle soit scannée.

Un « kit-mobilité » vous sera directement remis et votre carte d'adhérent vous sera envoyée à votre domicile.

Retrouvez les arrêts Rezo Pouce installés dans votre comn

sur www.rezopouce.fr ou sur www.cc-grandpicsaintloup.fr

Ce projet est soutenu par l'Europe dans le cadre du programme de financement LEADER.

















Ecole et éducation

La fête des lumières

Une soirée lumineuse a eu lieu à l'école le 9. décembre 2016. En effet, pour la 2^{ème} fois en 4 ans, dans une ambiance chaleureuse, les enfants de l'école ont réchauffé le cœur des familles et amis en défilant dans la cour, illuminée par des lampions et autres flambeaux!

S'en est suivi une danse de la classe des CE2, CM1, CM2 de Mme Wouters.

Enfin, nous avons eu le plaisir d'entendre la chorale des enfants.

Cette soirée s'est terminée autour de vin chaud, chocolat chaud et sucreries en tout genre.

Un grand merci aux enseignants et personnels municipaux pour leur engagement et dévouement Mais également aux parents d'élèves pour leur investissement au sein de l'école.





Les 30 ans de l'école - Une belle expo!



L'alerte orange pluie n'aura pas du tout terni le bon déroulement de cette merveilleuse journée!!



Après des semaines d'effervescences, l'exposition retraçant l'historique des 30 ans de l'école a enfin trouvé sa place dans la salle Claude Saumade. Cette exposition n'aurait pas vu le

jour sans l'aide précieuse de Mme Wouters et de ses élèves, des enseignants passés et présents et des parents d'élèves pour le prêt de documents et photos.

Le 28 janvier:

Journée mémorable! les anciens élèves, enseignants et parents arrivent se mêlant aux familles actuelles...visite de l'exposition avec des rires, des souvenirs, mais aussi des larmes...chacun y va de son anecdote, de sa petite histoire...on regarde les photos avec nostalgie! les années passent, le souvenir reste. Des petits messages seront écrits dans le livre d'or.



Mr le maire entanne son discours, retrace l'histoire de l'école, rend hommage à Mr Plagniol (dont l'école porte son nom) et qui est à l'origine de sa création.

Après un émouvant discours de Mme Wouters, directrice de l'école, Mr Martinez reprend la parole pour cette fois récompenser et féliciter pour son professionnalisme, sa fidélité et son assiduité l'un des agents de l'école : Brigitte Courtes, ATSEM sur l'école depuis son ouverture, soit 30 ans d'ancienneté!

S'en est suivi d'un magnifique lâcher de ballons multicolores, par les élèves, dans le ciel grisonnant ! Un buffet, préparé en partie par les enfants de la garderie et des classes de CE2 CM1 CM2, nous attend à l'intérieur avec le visionnage d'un diaporama....ainsi se clôturera ce splendide moment d'échanges !

A dans 20 ans pour la prochaine exposition!

L'exposition est désormais visible à la salle du conseil aux heures d'ouvertures de la bibliothèque

pendant un mois.





La bibliothèque

Pendant les vacances de Noël, votre Bibliothèque a proposé une activité autour de la décoration du sapin de Noël

La 1ère semaine des vacances du mardi 20 au vendredi 23 décembre 2016



47 enfants inscrits + 4 enfants de la crèche

Semaine très active, belles réalisations et créations





Une nouveauté, plusieurs enfants de 8 à 11 ans sont venus tous les après-midi pour aider les petits et ils ont fait de la bibliothèque un lieu de rencontre juste pour le plaisir de se retrouver à discuter ou échanger (dans le coin des petits et dans le calme)



Encore merci à tous les parents pour la collecte des capsules, qui, comme vous le voyez sur les photos, ont fait l'objet de nombreuses créations.





BIBLIOTHEQUE de Ste CROIX de QUINTILLARGUES

L'atelier d'écriture : "MOT DIT SOIT-IL"

C'est le bien nommé Atelier d'écriture de la Bibliothèque Municipale Il gravite autour des mots, de la parole, en vers ou en prose. On ordonne toutes les créations, on les imprime dans un recueil afin de fixer le souvenir de ces bonnes veillées.

Voilà, MOT DIT SOIT – Il est présenté.

Venez nous rejoindre pour écrire ou vous renseigner : tel : 07 82 45 79 73

L'AS TU LU?

Deuxième rencontre où chacun pourra faire part de ses impressions de lectures, quel que soit le genre :

- roman policier, science-fiction, bande dessinée, livre, CD, biographie, poésie...

Il serait préférable de vous munir de l'ouvrage, ou à défaut de quelques notes, (titre et auteur au minimum) pour évoquer les lectures que vous avez appréciées. Mais vous pouvez aussi venir en auditeur libre pour cette animation gratuite, nommée L'AS-TU LU?

La bibliothèque nous accueillera le samedi 4 février de 10h30 à 12h00.

Venez nombreux, adultes et ados, échanger vos impressions de lectures et découvrir les nouveaux ouvrages qui sont déjà à votre disposition. A bientôt.....

Renseignements au: 07-82-45-79-73

Horaires d'ouverture au public de la Bibliothèque :

- Mercredi après-midi de 15h00 à 18h30
- Vendredi matin de 10h00 à 12h00
- Les deux premiers samedis du mois de 9h00 à 12h00

Tél: 04 67 55 31 17

Email: biblio.stecroixquint@orange.fr





Plus de 250.000 personnes ont participé hier soir à la première édition de <u>la Nuit de la lecture</u> qui a donné lieu à près de 1.500 événements dans les bibliothèques et les librairies de France, a indiqué aujourd'hui le ministère de la Culture. La ministre Audrey Azoulay s'est félicitée dans un communiqué de la "réussite" de cette manifestation. "Créée à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication, et pensée comme un moment de partage populaire, festif et fédérateur autour du livre, elle a rencontré dans les bibliothèques et les librairies un vif succès", accueillant un public "divers et nombreux", écrit-elle. (info : Le Figaro du 15/01/2017)

Votre Bibliothèque y a participé, vous avez été nombreux à vous déplacer (malgré le froid)

Nous avons eu le plaisir de recevoir Kathrin JACOB qui a dédicacé 3 de ces romans :

- Karl Max et les faux cils
- Opération Toubib
- Bûchers en sous-sol (plusieurs auteurs) Éditeur Les Presses Littéraires

Les 2 premiers livres racontent les enquêtes de Gabriel Latuile. Héros atypique qui trouve ses enquêtes en lisant les faits divers dans le Midi Libre. Kathrin JACOB travaille à l'écriture d'un thriller où les forces de l'ordre auront du mal à attraper le psychopathe qui décime des femmes qui aiment lire.

A cette occasion vous avez pu découvrir les nouveaux livres que nous mettons à votre disposition pour le plaisir de lire.

"Quelques expressions de nos Grand-Mères" (livre disponible dans votre bibliothèque) vous ont été lues et vous ont ramené dans le passé

En fin de soirée, galette, cidre et jus de fruits pour terminer cette rencontre en toute convivialité.

Encore un Grand Merci pour votre participation

Charline PAGAN





Se Quintillatore

La vie des associations

VTT Club Sainte-Croix

Le VTT Club Ste Croix vous souhaite une très belle année 2017 sportive.

Vous avez pris de bonnes résolutions pour cette année, rejoignez-nous sur la route ou sur les sentiers pour allier sport et convivialité. Toutes les informations sur notre Blog : http://vttstecroix34.jimdo.com/



Au programme de cette année :

- Les sorties VTT ou vélo route le dimanche matin.
- Les participations aux randonnées VTT et route organisées par les clubs voisins ou lointains...
- L'organisation d'une sortie VTT nocturne au printemps pour les habitants de Ste Croix.
- La 24^{ème} ronde de Quintilius : le 30 avril 2017.
- Sortie mixte « VTT et Route » à l'Espérou, au printemps.
- Semaine de VTT en itinérance en Juin : entre Drome et Vercors
- Ascension du Mont Ventoux en VTT et vélo de route en début d'été.
- Participation à un grand évènement VTT à déterminer.
- Week-end en gîte à Pentecôte à Mazamet.
- Week-end en gîte en Automne : lieu et date à déterminer.
- Le réveillon du Nouvel An 2018.

MEILLEURS VŒUX 2017





Socacruz

Socaruz orgaise un loto le dimanche 5 février à la salle Claude Saumade :



RIVERAINS de la BENOVIE Sainte-Croix-de-Quintillargues



Riverains de la Bénovie

jean.vautrin@hotmail.fr ou au 06 86 41 11 18.

L'ARB recrute pour l'élargissement des ponts.

L'Association des Riverains de la Bénovie œuvre pour prévenir les inondations à Sainte-Croix-de-Quintillargues.

Avec l'aide bénévole de Mr Chevereau, expert hydraulicien, et les témoignages des habitants, l'association à présenté aux Services de l'Etat (DDTM34) les preuves que le projet de PPRi est excessif. En conséquence, le préfet a reporté l'enquête publique initialement prévue au printemps 2016 pour prolonger la concertation avec l'ARB.

Maintenant l'ARB concentre ses efforts sur la réfection des ponts. Toujours avec l'aide de Mr Chevereau, avec les études déjà réalisées à la Mairie et les témoignages des habitants, l'ARB va présenter le 24 janvier à la direction de la DDTM34 un plan d'action réaliste permettant d'élargir rapidement les ponts. Il est déjà entendu par l'Etablissement Public du Bassin du Vidourle que l'ARB fera partie de son Comité de Pilotage du Plan d'Action de Prévention des Inondation (PAPI) de la Bénovie.

L'efficacité de l'ARB, au côté de la municipalité pour obtenir l'élargissement des ponts et les travaux annexes, dépendra de sa représentativité. Pour cette raison l'ARB invite tous les habitants de Sainte-Croix-de-Quintillargues à adhérer.

La cotisation annuelle est de 10€ par foyer : Chèque à l'ordre de RIVERAINS BENOVIE ou virement : IBAN : FR79 2004 1010 0913 6387 0N03 034 / BIC : PSSTFRPPMON. - Indiquez votre intention d'adhérer à Jean.vautrin@hotmail.fr ou au 79 Chemin de Milhac (en face du boulodrome) avec une adresse électronique et/ou postale (et éventuellement téléphonique) pour échanger les informations utiles et les dates des assemblées générales.

Les entreprises du village

Si des entreprises ne sont pas notées, vous pouvez transmettre les renseignements qui vous concernent à agnes-pili@orange.fr

Altimara - Animateur de pays - guide accompagnateur - 18, route d'Assas -

http://www.altimara.eu/altimara.eu/bienvenue.html - 06.09.57.45.84

Entretien-dépannage-ramonage - Patrick CRISTOFOLI - 13, rue Mas de Montels- 04-67-55-37

IST Services Plomberie - Jean-Marc PETIT - 201, chemin de Milhac - 04-67-55-13-03

Entreprise de peinture - Bernard TILLOU - 3, rue de la Roubiore - 09.67.44.11.87

Micro-crèche "O comme 3 pommes" - Anne PEREZ - 458, route des Aires - 04-99-66-91-75 -

06-85-62-02-76 - Ocomme3pommesap@free.fr

Jardins - François Dellus - 06.89.44.93.94

Maçonnerie - Façadier - Nicolas AILLOUD - 173, chemin du Mas de Greffier - 06.46.54.57.43

Passion Music - DJ - Morgan NAVARRIA - 53, rue de l'Orée du Bois - 06.27.50.69.89

ABL Services (plaquiste) - Jean-Luc HOUBRON - 5, les Carignans - 04-67-55-12-76

Salvi Travaux Publics - 280 chemin du Mas du Greffier - 04-67-55-26-40

Contrôle du Pic - Vincent TREVIES - 26 rue des Olivettes - 04-99-62-04-40

Epicerie-bar l'Orkys - Maxime RUNFOLA - 48 route d'Assas - 04-67-55-34-73

SARL Couverture du Pic - Charpente Couverture Zinguerie Ossature Bois - Nicolas Mochalski - 06.75.78.91.39 -

09.67.02.70.56 - Site web www.couverture-du-pic.fr

ETS Heinrich - Plomberie - 6 lotissements les sophoras - 07.86.56.08.80

Roccon Mathieu - Plombier - lot les Sophoras - 06 11 58 24 34

E.T.S. Sonorisation-éclairage - CHABERT Yves- 38, chemin du Mas de Greffier-

www.espacetechniquespectacle.com www.e.t-s.overblog.net

Nuances et Néons - enseigniste-Pascal THERENTY-100, rue des Olivettes-06.04.52.22.30 - nuancesetneons.fr - nuances.neons@outlook.fr-

Sévi Photographe - GOURDOL Séverine - 530, route des Aires - 06-18-49-16-28

Assistante maternelle - ROCCON Solange - 4, lot les Sophoras - 04-67-55-37-30

Assistante maternelle - DAMOND Sabine - 478, route d'Assas - 04-67-55-25-84

Assistante maternelle - BOGREAU Danièle - 285, route d'Assas - 04.67.55.26.50

Assistante maternelle - BARAILLE Sandrine - 214, chemin des Clausses - 06.88.74.92.75

Assistante maternelle -Sandra HEINRICH -6, lot les Sophoras - 06-30-00-51-19- Sandra.azzopardi218@orange.fr

Assistante maternelle - Anne RIGAIL - Chemin de Milhac - 06.75.48.88.71

Adresses et numéros utiles

Mairie de Ste Croix de Quintillargues - Rue Cantounade - 34270

Bureaux ouverts le lundi mardi mercredi de 13h à 17h -

Le vendredi matin de 08h30 à 12h30 - Les deux premiers samedis du mois du 8h30 à 11h30 - Fermés le jeudi

04 67.55 31 17 - fax: 04 67.55 27 65 - Email : mairie.stecroixquint@wanadoo.fr

Le 112 : Numéro d'appel d'urgence partout en Europe Fixe et Portable (En France, le 112 redirige sur les numéros 15,17,18,115 et 119)

POLICE SECOURS: FAIRE LE 17 – l'appel sera redirigé selon le secteur (police ou gendarmerie)

Gendarmerie de St Mathieu de Tréviers- 04 67 55 20 02

POMPIERS de St Mathieu de Tréviers- 18 ou 04 67 55 25 10

Allo enfance maltraitée - 0800.05.41.41 ou le 119

SOS Médecin 24H/24 - 36-24

Centre anti-poison de Marseille- 04 91 75 25 25

Ecole de Ste Croix de Quintillargues - 04 67 55 29 15 - ce.0341640Y@ac-montpellier.fr

Bibliothèque - 04 67 55 31 17 – Email : biblio.stecroixquint@orange.fr

Perception des MATELLES – Centre des Impôts - 04 99 61 47 70

Coopérative d'électricité de St-Martin de Londres - 158 Allée des Ecureuils

Accueil: 04 67 66 67 66 – **Dépannage**: 04 67 10 40 70

Service des eaux – Syndicat intercommunal Garrigues et Campagne – 8, rue Crouzette – 34170 CASTELNAU-LE-LEZ – 04 67 79 51 67

VEOLIA - 75 avenue du Progrès 34820 TEYRAN – 04 67 13 10 60 – 0811 900 500

Hôpital Faune Sauvage - (pour les animaux sauvages blessés) 06-08-69-22-26

Etat-civil

Naissances:

- LAVABRE Romain - né le 23 septembre 2016

Souhaitons-lui bienvenue!



Décès :

- LIOGIER Daniel - le 6 janvier 2017 Toute notre sympathie à la famille



